



Association des Parents d'élèves des Ecoles du Parc

<http://ape-ecoleduparc.jimdo.com/>

Mail : conseil.parc-stsymphorien@fcpe69.fr

Compte-rendu Réunion du 16 septembre 2016 à la Mairie

Présents : Mme Viviane Granjon (responsable du personnel des écoles, périscolaire et ATSEM, et du personnel d'entretien), Mme Géraldine Périnet (présidente CPE Ecoles du Parc), M. Emmanuel Dronnet (Vice-président CPE Ecoles du Parc)

Introduction

Suite au changement de bureau du Conseil de Parents d'élèves des écoles du Parc ainsi que quelques difficultés liées à la réorganisation de rentrée, nous avons souhaité rencontrer Mme Granjon qui est la responsable encadrant nos enfants.

Après nous être présentés nous avons exprimé notre volonté d'ouvrir le dialogue avec la mairie, d'apaiser les tensions et de régler les situations compliquées par le dialogue.

Nous en avons profité pour la remercier d'avoir participé à la gestion des problèmes liés au personnel de l'année dernière. En effet, les personnes dont le comportement était inadapté ne font plus parti de l'encadrement périscolaire cette année. Leur contrat n'a pas été renouvelé.

Incident du 8 septembre

Le 8 septembre, nous avons constaté qu'un parent est entré dans la cour de l'école maternelle puis dans les bâtiments avec un chien. Cet animal, de taille moyenne, aurait très bien pu mordre un enfant, sa gueule se trouvant à hauteur de visage des enfants de maternelle.

Nous avons été très étonnés de cette intrusion et avons constaté qu'elle avait pu avoir lieu car il n'y avait personne au portail. Après prise de renseignements auprès des enseignantes, nous avons appris que la Mairie avait annoncé la veille à 10h30, que le personnel de Mairie n'assurerait plus la surveillance au portail dès à présent, sans donner aucune explication, ni chercher une solution.

Les enseignantes sont responsables des enfants sur le temps scolaire, leur présence est donc obligatoire en classe auprès des élèves. Sur ce temps scolaire, les ATSEM ne peuvent être laissées seules avec les enfants. Les enseignantes ne peuvent matériellement pas se trouver à la fois dans leur classe et au portail.

L'inspecteur de la circonscription de Saint-Pierre de Chandieu, dont nous faisons partie, alerté de cette situation, a demandé aux enseignantes de surveiller le portail « depuis leur classe » ce qui n'est pas sécuritaire selon les enseignantes et nous même, voire techniquement impossible vu l'éloignement et l'angle.

Les raisons

Nous avons souhaité rencontrer Mme Granjon pour connaître les raisons de cette décision. En effet, nous sommes inquiets de cette insécurité au moment où le plan Vigipirate est renforcé, et face à l'incivilité des parents. Et nous sommes surtout stupéfaits de la manière dont a été annoncé cette décision : nous n'avons pas été prévenus, les enseignantes l'ont été une heure avant sa mise en place et aucun dialogue n'a été amorcé pour trouver une solution. Actuellement, le dialogue Enseignantes-Mairie est rompu, ce conflit aurait, selon nous, pu être évité.

Mme Granjon nous exprime d'abord sa surprise face à la manière dont l'annonce du retrait du personnel communal a été faite. En effet, elle savait qu'une décision serait prise par Mme Simian (adjointe à la vie scolaire) et M. Ballesio (Maire) concernant ce sujet avant la rentrée. Il lui avait été demandé de mettre un agent au portail en attendant que la décision soit prise.

Mme Granjon nous explique que l'éducation nationale est responsable de la sécurité de l'école durant le temps scolaire, soit à partir de 8h20. Décharger cette responsabilité sur le personnel de mairie n'est pas une solution selon elle. Les ATSEM sont sous la tutelle de l'éducation nationale durant le temps scolaire mais leur fonction n'est pas de faire la sécurité ; elles ne sont pas habilitées à ouvrir les sacs, regarder les cartes d'identité, etc.

M. Ballesio et Mme Simian ont proposé à l'inspecteur qu'une commission soit mise en place pour réfléchir à des solutions. Cependant, cette commission ne pourra avoir lieu que dans un mois, puis, le temps qu'une solution soit trouvée et mise en place, cela reporte à plusieurs semaines. Nous trouvons que cette insécurité durant une si longue période n'est pas envisageable. Mme Granjon nous renvoie alors à Mme Simian et M. Ballesio qui ont pris cette décision.

Temps périscolaire

Mme Granjon est responsable des agents présents durant le temps de cantine et la garderie. Pour les NAP, c'est le CCAS.

Durant ce temps de cantine, les enfants se plaignent souvent de ne rien avoir à faire et les enseignantes les trouvent excités à leur retour en classe. En outre, il est prouvé par plusieurs études que l'occupation des enfants par des activités (bien choisies) permet de les apaiser, donc d'être plus attentifs durant le temps scolaire de l'après-midi, et plus calme ensuite (NAP, garderie). Aussi, durant le temps de garderie, des activités (non obligatoires, sous forme d'ateliers) pourraient être proposées aux enfants pour que le temps soit moins long. Notre Conseil de parents d'élèves propose de financer des jeux et du matériel choisi par les agents.

Mme Granjon a prévu une formation des 15 agents de trois fois 30 minutes (au minimum) avec M. Barrosso (DDEN école élémentaire), afin d'aider les agents à canaliser les enfants (début le 30 septembre 2016). Elle va faire part de notre proposition à M. Barrosso pour connaître son avis et réfléchir avec le personnel.

Par ailleurs, une commission cantine va être mise en place prochainement sous forme de repas à la cantine avec les élus, le prestataire, les parents d'élèves et Mme Granjon. Nous en profitons pour demander à voir les plans ou la maquette de la nouvelle cantine dont les travaux vont débiter prochainement. Mme Simian a prévu, selon Mme Granjon, de s'en occuper.

Nous remercions le personnel d'avoir ajusté l'horaire de prise des repas notamment pour le deuxième service. Mme Granjon nous explique que seules les tablettes sont maintenant utilisées ce qui a été difficile pour certains membres du personnel habitués au format papier. Cela a entraîné du retard sur la prise des repas les dix premiers jours. Tous le monde semble maintenant bien au clair avec l'utilisation des tablettes.

Mme Granjon ajoute que les parents sont eux aussi maintenant plus à même d'utiliser le portail informatique : elle reçoit de moins en moins d'appels et le nombre de repas commandés correspond de plus en plus au nombre d'enfants présents.

Concernant toujours la cantine, l'extinction de la lumière (durant quelques secondes) reste un très bon moyen de faire revenir le silence. Nous proposons l'utilisation d'un feu tricolore qui change de couleur lorsque le volume sonore devient trop important. Cette idée intéresse beaucoup Mme Granjon pour la cantine et la garderie.

Les enfants doivent être attentifs au fait, que cette année, un tableau comptabilisant le nombre de billets (mot du personnel de la cantine aux parents suite au comportement inacceptable d'un enfant) a été mis en place. Après trois billets, l'enfant sera privé de cantine durant 3 jours.